

Les meilleures offres de portables
sont aujourd'hui dans l'encart!



mobilezone

Publicité

Cinéma Cette année, Yves Saint Laurent a droit un second film **62-63**

Balade Partez en famille l'assaut du Molson, le mythe gruyérien **88**



21 septembre 2014
N 264 | **FR. 4.50** - 3.45
(TVA 2.5% incluse)

Le Matin Dimanche



Confessions Adriana Karembeu raconte comment son père, trop exigeant, a diminué sa confiance en elle **24**

Stéphane Cardinale/People Avenue

Les camarades de Jon livrent un récit aux similitudes tonnantes

Drame Le jeune homme est mort d'un coup de couteau dans le cœur lors d'un s jour scolaire à Rome.

Jon, 16 ans, est mort le 8 avril dernier dans une chambre de la pension romaine qu'il occupait avec sa classe. C'est un couteau papillon qu'il avait acheté le jour même en cachette qui a causé son décès.

C'est l'adolescent a été victime d'une blessure au cœur. Que s'est-il joué exactement dans cette chambre ce soir-là? La justice traîne des pieds et on ne le sait toujours pas exactement. Quatre garçons du même âge étaient

présents sur les lieux au moment du drame. Ils n'ont pas été formellement entendus par la police italienne au moment des faits, mais ont livré leur récit quinze jours plus tard à la justice vaudoise. Après ce délai de réflexion, leurs

Le point fort

Les justices italienne et vaudoise se renvoient la balle

versions du drame sont tonnamment proches: c'est un accident; Jon est le seul responsable de sa mort; ils ont tenté de le sauver. Ils n'ont rien vu car ils lui tournaient le dos et regardaient des films. **Page 3**



Economie Le Facebook du baby-sitting grignote des parts de marché **39**

Sports Vous ne savez pas qui est vraiment Chris McSorley **46**

Le Mag Lady Gaga, en rébellion contre sa pop, s'essaie au jazz **65**

Acteurs Les chanoines sont le vrai trésor de Saint-Maurice **15**



Sedrik Nemeth

Monde Comment vraiment réussir son come-back? Page 14



Pour réussir un come-back politique, il faut quitter parti et donner l'impression de revenir. Pour Sarkozy, la phase de silence, c'est raté. **Joel Saget/AFP**

Ils ont 7 ans et ont mis le feu à la glise du Lignon. Leurs familles racontent

Incendie Les flammes ont tout de suite alerté les habitants, mais les pompiers n'ont rien pu faire: l'église catholique a été détruite, les frais se montent à 1 million de francs. A l'origine du sinistre, deux enfants de 7 ans, un petit garçon et une petite fille insupportables. Ils ont joué avec des bougies et le premier a mis le feu à un papier avant d'essayer de l'éteindre. **Page 11**

Nous nous sommes fait voler nos vélos, mais nous les avons pistés au GPS

Expérience Environ 40 000 bicyclettes sont dérobées chaque année en Suisse. Où disparaissent-elles? Pour le savoir, nous avons dispersés des vélos munis de GPS Genève, Berne et Zurich. Tous ont rapidement introuvable un aigrefin en quelques heures, y compris devant un poste de police. Récit d'une traque qui nous mène d'un cash converteur à un bordel. **Page 8**

La météo

Jura 10° 16°



Plateau 14° 22°



Alpes 9° 16°



Voire notre météo complète à la page 44

Le Conseil fédéral propose de payer un avocat aux requérants

Débat Tout le monde s'accorde sur l'objectif, soit accueillir les procédures d'asile. Et tout le monde se fâche contre la solution proposée par Berne. La droite craint la création d'une «industrie de l'asile» et l'incitation à une recourte aiguë. La gauche, que les avocats soient pieds et poings liés. Reste que la situation actuelle n'est pas satisfaisante non plus. **Page 4**

Les copains de Jon ont tous raconté la même et unique version du drame

Enquête Les quatre camarades de Jon qui ont assisté à sa mort à Rome en avril ont refusé de témoigner devant la police italienne. Quinze jours après les faits, ils l'ont fait à Lausanne en livrant un récit identique.

Dominique Botti
dominique.botti@lematindimanche.ch

Jon est mort, à l'âge de 16 ans, d'un coup de couteau en plein cœur, le 8 avril dernier. Il était en voyage d'études à Rome avec sa classe du collège lausannois de l'Elysée. Quatre camarades ont assisté au drame. Ces témoins-clés ont parlé aux policiers juste après le drame. Puis, au moment de formaliser leurs propos dans un procès-verbal, ils ont revendiqué leur droit au silence. Sur conseil de leurs défenseurs, avancent-ils.

Ce n'est qu'une fois de retour en Suisse qu'ils se sont confrontés au Tribunal des mineurs, en présence de leurs avocats. Ces témoins ont eu quinze jours de réflexion avant de raconter leur version des faits à la justice. Au terme de ce délai, les quatre jeunes gens ont raconté exactement la même histoire: c'est un accident; Jon est le seul responsable de sa mort; ses copains ont tenté de le sauver. Une unanimité qui pose une question: est-elle due au fait qu'ils disent la vérité, ou qu'ils se sont concertés?

Leur témoignage, confidentiel, permet néanmoins pour la première fois d'établir une chronologie détaillée du drame.

«Mince, j'ai foutu quoi. Quelle connerie. Je saigne.» C'est ce qu'aurait déclaré Jon lorsqu'il s'est rendu compte de sa blessure au cœur par un couteau papillon. Il est près de 23 h ce 8 avril. Le jeune homme, vêtu d'un short et d'un T-shirt, se trouve sur son lit dans sa chambre de la pension religieuse Domus Nascimbeni où il loge avec sa classe, à deux pas de la Cité du Vatican. Dans un autre coin de la pièce, les trois compagnons de chambre et un camarade de classe découvrent médusés le cœur de Jon qui saigne. Quelques secondes avant, ils lui tournaient encore le dos et regardaient des vidéos sur YouTube, sur leur téléphone portable. Concentrés sur les images, ils n'auraient pas pris conscience du drame avant l'exclamation de Jon.

Un ado jette le couteau par la fenêtre

L'adolescent est encore conscient. Il parvient à se déplacer et à saisir un linge éponge pour le presser contre sa poitrine. Il demande aussi à ses compagnons de jeter le couteau papillon par la fenêtre du balcon. L'un d'entre eux s'exécute et lance la lame dans le jardin, dans la cour du bâtiment. Puis, Jon s'affaiblit. Il crache du sang et tombe sur le sol. Il pâlit. Il perd peu à peu connaissance. Ses camarades appellent à l'aide. Jon ne survit pas, malgré les premiers secours donnés par les maîtres accompagnants.

La vingtaine d'élèves de cette classe de 11^e année, et leurs trois accompagnants, étaient partis de Lausanne la veille. Le premier jour du séjour s'est déroulé sans accrocs. A leur arrivée à Domus Nascimbeni, les garçons se répartissent dans des chambres de quatre lits. Jon se retrouve avec trois copains de classe, plus ou moins proches. C'est un jeune homme sociable et apprécié de tous. Il n'aime pas la bagarre et n'est pas suicidaire.

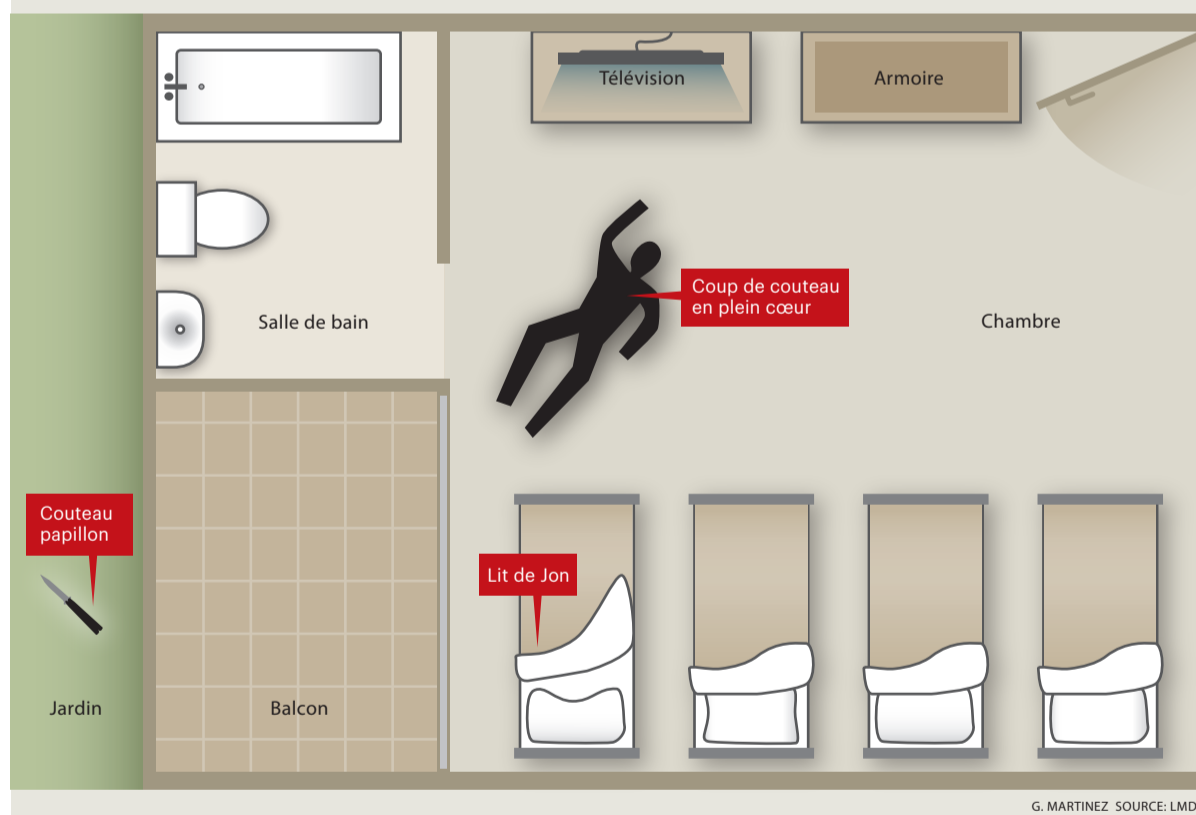
Le lendemain après-midi, Jon se balade avec un petit groupe dans le quartier de la fontaine de Trevi. Les jeunes gens entrent dans un magasin de souvenirs et découvrent des couteaux papillon. Le modèle est interdit en Suisse. L'objet pliable, d'origine philippine et courant dans les arts martiaux, est considéré comme une arme. Après quelques hésitations, Jon et deux autres copains en achètent chacun un à 20 euros. Ils les cachent au fond de leurs sacs à dos. Ils passent ensuite la soirée dans une pizzeria proche de la via del Corso, avant de rejoindre leur pension vers 22 h. Au préalable, Jon et ses deux copains ont caché les couteaux dans leur sac à dos.



Jon était un enfant jovial, ses vidéos postées sur YouTube l'avaient rendu populaire dans son collège. Youtube

Croquis de la chambre de la pension Domus Nascimbeni à Rome

Grâce à des sources italiennes, nous avons pu reconstituer le plan de la chambre dans laquelle Jon est mort d'un coup de couteau papillon en plein cœur.



C'est une fois à l'intérieur de sa chambre, la porte fermée, que Jon sort sa lame papillon pour la manipuler. Il est seul sur son lit et tente des figures avec sa nouvelle acquisition. Les jeunes témoins affirment qu'il n'y a pas eu de bagarre et qu'ils n'ont pas joué au lancer de couteaux. D'ailleurs, ils ne savent pas comment il s'est blessé, puisqu'ils lui tournaient le dos, disent-ils.

Le parquet de Rome n'en sait rien

Que s'est-il vraiment passé dans cette chambre? Impossible d'y répondre, déclarait, la semaine dernière, le procureur en chef du parquet de Rome, Claudio De Angelis. Selon nos informations, le parquet écarte la piste de l'homicide. Sur place, les policiers n'auraient pas trouvé d'indices allant dans ce sens. L'enquête s'oriente plutôt vers un homicide par négligence ou un accident. Pour pouvoir déterminer le rôle, direct ou indirect, joué par les quatre témoins, les Ita-

liens auraient dû les interroger. «Mais ils n'ont pas beaucoup collaboré avec nos enquêteurs», se désole le procureur en chef. Il sait qu'ils ont déjà parlé à la justice suisse. Il n'a pas encore pu consulter les procès-verbaux, mais aimerait bien y avoir accès (voir encadré).

La version des faits livrée à la police vaudoise pose une question: Jon a-t-il pu se blesser mortellement tout seul? «De manière générale, la police privilégie par principe l'homicide. Elle essaie d'abord d'exclure l'intervention d'un tiers», répond Marc Bollmann, du Centre universitaire romand de médecine légale. D'un point de vue médical, le spécialiste, qui ne connaît pas l'affaire de Rome, ajoute qu'il est possible de se blesser mortellement au cœur, avec une petite lame déjà. «Cela dépend de très nombreux facteurs. En cas de blessure au cœur, il est même possible de survivre un certain temps», conclut-il.

«Au vu des résultats des recherches en Suisse, la version de l'accident est juste»

Michel Dupuis, avocat d'un témoin

La justice traîne les pieds

L'enquête pénale piétine. Tant du côté italien que du côté suisse. Sept mois après le drame, le parquet de Rome aurait déjà dû envoyer une demande d'entraide judiciaire à la justice vaudoise, notamment pour entendre les témoins qui sont rentrés chez eux. Par ailleurs, les Italiens auraient dû verser au dossier les résultats de l'autopsie et des rapports de police. Tout ceci n'a pas été fait et Véronique Fontana, avocate de la famille de Jon, dénonce le manque de transparence des autorités italiennes. Claudio De Angelis, procureur en chef du Tribunal des mineurs de Rome explique, de son côté, que «ses services attendent encore des compléments d'instruction». Il précise également que «des camarades de Jon sont toujours sous enquête pour homicide par négligence».

Dans le Pays de Vaud, c'est Alain Meister, premier président du Tribunal des mineurs, qui dirige l'enquête. Liliane Beuggert, chargée de communication de l'Ordre judiciaire, précise qu'une «instruction à caractère probatoire a été ouverte afin d'entendre les mineurs avant qu'il ne s'écoule trop de temps». La justice vaudoise en a informé les autorités italiennes et attend toujours qu'elles fassent une demande d'entraide. Le Tribunal des mineurs ajoute qu'il n'a pas fait de demande à l'Italie, car c'est à elle qu'il appartient d'enquêter.

Cette lenteur irrite toutes les parties. Pour accélérer le rythme de l'enquête, Me Michel Dupuis, avocat de l'un des camarades de Jon, a suggéré à Alain Meister d'envoyer spontanément les auditions en Italie. «Je ne sais pas s'il l'a fait, mais peut-être que la procédure ne le permet pas», détaille-t-il. Me Loïc Parein, avocat d'un autre adolescent témoin, explique que la justice transalpine est compétente. Elle seule peut décider de passer le dossier aux Vaudois. Si ce n'est pas fait, ajoute l'avocat, le procès, s'il y en a un, aura lieu en Italie. «Dans ce cas, rien ne sera fait en parallèle en Suisse», conclut-il. Véronique Fontana a une autre position: «Les enfants ont intérêt à ce que le dossier dorme et surtout qu'il reste à Rome. Mais pas la famille de Jon. Je vais mettre tout en œuvre pour que l'affaire avance et soit jugée en Suisse. Il y a un for chez nous et c'est là qu'il doit y avoir l'audience de jugement.» ●

Lorsqu'ils se sont rendus au poste de police, chaque témoin était accompagné d'un avocat. Deux d'entre eux ont confirmé cette visite. Me Michel Dupuis raconte qu'ils ont été entendus en tant que Personne appelée à donner des renseignements (Padr). Un statut qui se situe entre celui du témoin et du prévenu. «Au vu des résultats des recherches en Suisse, précise le défenseur, la version de l'accident est juste.» Me Loïc Parein précise que son client s'est présenté spontanément sur invitation de la police. «Il ne s'est pas concerté avec ses camarades avant de parler», affirme-t-il en précisant que pas un élément n'est venu contredire sa version des faits.

«Des similitudes étonnantes»

Véronique Fontana, avocate de la famille de Jon, a déposé, le 30 mai, une plainte pénale contre inconnu pour homicide et s'est portée partie civile. «Ces quatre témoignages présentent une similitude étonnante. Il y a encore trop de zones d'ombre dans cette affaire. Mes clients ont le droit de savoir ce qui s'est passé», dénonce-t-elle. Les auditions en Suisse sont un pas en avant. Mais, selon elle, il faut maintenant les confronter avec les autres éléments d'enquête recueillis en Italie. «Je tente d'entrer en contact avec le Ministère public de Rome depuis des semaines. J'ai reçu un simple accusé de réception. C'est tout.» ●